

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DELIBERATION N°2026_049

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 15 JUIN 2026
ID : 076-217601087-20260605-2026_049-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
5 JUIN 2026



Date de la convocation : 29/05/2026
Conseillers en exercice : 33
Conseillers présents régulièrement convoqués : 30
Représentés régulièrement convoqués : 3
Absents : 0

Date d'affichage : 29/05/2026

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERGES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Fabrice LEFRANCOIS pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Marie-Pierre DOUTRIAUX pouvoir à M Jonas HADDAD

Secrétaire de séance : Mme Marielle GUILLEMIN

9 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION

Rapporteur : Thierry GASNIER au nom du Conseil de la Municipalité

2026_049

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville,

Après en avoir délibéré,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DELIBERATION N°2026_049

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

15 JUIN 2026
ID : 076-217601087-20260605-2026_049-DE

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville comme suit :

- Article 1068 en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé) : 1 033 203,48 € ;
- Article 002 en recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) : 1 674 925,49 €.

Jonas HADDAD, Marie-Pierre DOUTRIAUX, Nicole BERCES, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Angélique SEMICHON, Frédéric ABRAHAM et Sosthène LOSER votent contre cette délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 26

Contre : 7

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr